

L'urgence du long terme

LA BARRE DES 200 000 chômeurs est passée en Suisse, comme prévu. Beaucoup de jeunes parmi eux, qui vivent de pénibles débuts de vie professionnelle. Des multinationales ayant leur état-major dans notre pays qui accroissent leurs investissements directs à l'étranger et y occupent plus d'un million et demi de personnes. Et le travail qui fout le camp: automatisation, rationalisation, restructuration, mondialisation, autant d'évolutions qui suppriment des emplois, souvent pour toujours, ou les déplacent, parfois très loin.

A ce régime, le mouvement syndical tangué partout; comme en Suisse, où il cherche les moyens et structures pour faire face aux problèmes des travailleurs comme à ses propres difficultés: effectifs en baisse, organisation inadéquate, réflexion et vision insuffisantes. Pour l'heure, sous la pression des événements, les économistes patentés de l'Union syndicale suisse apposent leur signature, non sans expressions réticentes, au bas du Manifeste, scellant ainsi l'union sacrée obtenue par MM. les professeurs Jean-Christian Lambelet, Peter Tschopp et même Heinz Hauser, l'un des auteurs du *Livre blanc* attribué à M. de Pury.

Mais au-delà de cette «urgence de la situation économique» invoquée par les signataires du Manifeste, au-delà aussi de la défense systématique des acquis sociaux et de quelques revendications immédiates, il y a ample matière à réflexion à plus long terme. Certes elle se poursuit, notamment dans le mouvement syndical, sur les modèles de répartition, à l'échelle individuelle et collective, d'un travail dont on pressent bien que le volume global diminuera et la nature évoluera. Mais les salariés attendent de leurs représentants qu'ils se montrent à la recherche de véritables solutions pour l'avenir, qu'ils indiquent au moins le sens dans lequel ils poursuivent leurs réflexions.

Prenons l'exemple des robots industriels, qui ont largement dépassé le stade des prototypes pour atteindre celui, plus inquiétant, de l'exploita-

tion, déjà en voie de généralisation pour certaines productions. Selon une récente publication des Nations Unies (*World Industrial Robots*, 1996), les chiffres sont là, froids, glaçants: 650 000 robots à l'œuvre dans le monde, dont 75 500 vendus en 1995 (en augmentation de 26% par rapport à l'année précédente), au prix moyen de 82 000 \$ (contre 108 000 \$ en 1991). Le Japon reste le plus gros utilisateur (60% des robots installés dans le monde), les Etats-Unis suivent loin derrière (10%) mais toute une série de pays s'y sont mis (Corée, Tchéquie, Singapour). En Suisse, on recensait 1510 robots industriels en 1990, le double en 1994 et 3390 en 1995, en majorité installés chez les constructeurs de machines et les mécaniciens de précision.

Les experts des Nations Unies se gardent bien d'analyser les effets de l'automatisation sur l'emploi dans l'industrie. Mais on ne peut s'empêcher de penser à ces grandes halles de production automobile pilotées depuis une cabine de commande monoplace. En tout état de cause, il n'y aura pas de vengeance ouvrière contre la machine. Car si la mécanisation avait suscité de telles réactions, dans le textile en particu-

*Les salariés attendent
de leurs représentants
qu'ils se montrent à la
recherche de véritables
solutions pour l'avenir*

lier, l'informatisation a étonnamment bien passé et la robotisation ne suscite que des murmures éparpillés dans le monde.

Cette absence de réaction visible cache, espérons-le, une juste réflexion de la part des dirigeants syndicaux: à l'instar des ordinateurs, les robots industriels déchargent l'homme de travaux difficiles ou fastidieux, mais exigent eux-mêmes, pour leur conception et leur production, une abondante matière grise et une main-d'œuvre très qualifiée. Voilà qui indique une direction d'avenir pour le monde du travail: celle d'un investissement intellectuel de plus en plus important, dans la formation de base et continue, dans la recherche scientifique et le développement de produits, le tout dans cette visée qualitative que l'on sait génératrice d'emplois.

YJ

Peter Bodenmann sera-t-il prophète en son pays?

Que Peter Bodenmann abandonne la présidence du Parti socialiste suisse pour que son successeur dispose du temps utile pour préparer les élections fédérales, rien de plus normal. Mais qu'il songe à renoncer à son mandat de conseiller national peut surprendre. Helmut Hubacher, son prédécesseur à la tête du PS, n'a-t-il pas tenu, lui, à battre les records de durée de mandat à la Chambre du peuple? Peter Bodenmann, il est vrai, n'a pas la tête d'un doyen de fonction. Pourquoi, cependant, cette retraite prématurée?

MALGRÉ SON PLAISIR à appartenir au sérail suisse et au microcosme médiatique, Bodenmann n'a pas le profil typique et conforme du politicien suisse. Trop ambivalent. A la fois sérieux par la qualité de son engagement, son travail, mais en même temps gardant une distance envers les vanités politiques, distance de l'ironie, du plaisir à se payer la tête de son interlocuteur. Un air à deux aires. Pas un idéologue, pas un simple gestionnaire non plus. Les propositions qui ne sont pas concrètement fondées sont à ses yeux sans prise sur le réel. Il prône un programme économique, à court et moyen terme, qui doit, avantageusement, tenir lieu de programme général sans trop de discussions absconses sur la mutation sociale, la fin du salariat et les refondations morales. Le goût du concret et la recherche d'une distance laisse chez Bodenmann place au jeu et à l'imagination. Il peut, à partir d'un projet, croire qu'il tient la solution. On composera des trains de marchandise trois fois plus longs; il en conclut que la productivité des CFF sera multipliée par trois. Les camions passeront de 28 à 40 tonnes, le rendement des taxes à la prestation s'améliorera d'autant selon la même règle de trois. La discussion révèle que les choses sont moins simples, plus lourdes, plus complexes. Qu'importe! La proposition a fait bouger. La première vertu des idées, c'est d'être concrètement provocatrice.

Le défi de Peter Bodenmann

Il est un terrain pourtant où Bodenmann ne dispose pas de liberté de manœuvre, c'est celui de son canton. De tous les cantons romands, le Valais est le seul, depuis l'après-guerre, qui n'a pas fait sa mue politique. Le PDC y exerce toujours sa majorité absolue, confortée par le compartimentage géographique et le clientélisme. Alors que Fribourg, lui aussi bastion PDC, lui aussi bilingue, a su ouvrir le jeu, faire place aux minorités et véritablement changer d'image, le Valais, malgré son dynamisme, demeure, à quelques exceptions régionales près, politiquement monolithique.

C'est là le défi de Peter Bodenmann. Le lieu de sa sincérité la plus forte.

Quels que soient ses mérites en politique suisse, s'il ne gagne pas en Valais, il n'aura remporté que des batailles, mais pas arraché une victoire. Il a choisi d'être prophète en son pays. C'est la difficulté suprême. Bonne chance. *ag*

FONDS JUIFS

Pour 100 millions de bonne conscience

LA DÉCISION DES trois banques commerciales suisses de mettre 100 millions à disposition d'une Fondation pour les victimes de l'Holocauste est ambiguë.

On ne peut que se réjouir qu'elle débloque une impasse et par un geste tangible réponde aux accusations de mauvaise volonté, voire d'obstruction.

Mais on aurait attendu des banques qu'elles se manifestent en priorité sur le terrain qui est le leur: régler avec la plus grande diligence le problème des fonds en déshérence. Certes la commission Volcker est au travail, la Commission fédérale des banques l'a assurée de son appui, des fiduciaires compétentes ont accès aux comptes. Mais le repérage des éventuels ayants droit impliquerait une politique active de recherche avec l'aide de généalogistes, de juristes, en liaison avec les associations juives. Attribuer un montant au financement de cette politique active de recherche aurait eu un sens clair.

La «générosité» des banques est, hélas, entachée de peur, celle d'une entrave au libre exercice sur la place de New York, celle de l'instruction de la plainte collective. Le souci de désamorcer ces menaces prime.

L'affectation des sommes réunies ne sera pas facile pour la Fondation de droit public qui sera créée. Une réflexion. L'Holocauste n'a pas frappé la communauté juive de manière égale dans tous les pays. Mais il a détruit presque totalement la culture juive de l'Europe centrale et sa langue le yiddish. L'émigration, l'invention de l'hébreu comme langue moderne, ont créé d'autres substituts. C'est ainsi qu'a disparu un élément important de la culture européenne. La sauvegarde de cette mémoire mériterait l'attention de la Fondation future. *ag*

Il n'y a plus de pilote dans le cockpit

Qu'un problème surgisse sans crier gare et qu'en plus il résiste à toutes les classifications politico-administratives habituelles et voilà le Conseil fédéral sans voix, tétanisé, comme s'il avait perdu le mode d'emploi.

L'AFFAIRE DES FONDS en déshérence et de l'or de la Banque nationale a révélé crûment la difficulté du collège exécutif à tenir le gouvernail dès lors que souffle un vent inconnu. La gestion déficiente de cette crise devrait ranimer le débat sur la nécessaire réforme du gouvernement.

A vrai dire, personne n'a rien vu venir. L'ambassadeur Jagmetti en a fait l'amère expérience, lui qui depuis plusieurs mois avait attiré l'attention de Berne sur l'importance du problème. Et lorsque le Conseil fédéral se décide enfin à bouger, il croit pouvoir traiter le dossier au rythme lent de la politique intérieure helvétique. Il désigne d'abord une commission d'experts historiques dont il attend sagement les conclusions; il avisera ensuite. Quand s'accroît la pression internationale et que s'impose une attitude cohérente et décidée, le gouvernement réagit dans le désordre. Ce sont les propos pour le moins maladroits de Jean-Pascal Delamuraz, la déclaration insipide du Conseil fédéral sur ce sujet et la tentative solitaire de Ruth Dreifuss pour calmer le jeu. Visiblement le navire n'est plus dirigé. Et l'annonce récente qu'un groupe de hauts fonctionnaires va être chargé de définir une politique dans l'affaire des fonds juifs n'est pas propre à dissiper cette impression, bien au contraire.

Urgence d'une réforme

Les faiblesses de l'organisation gouvernementale ne datent pas d'aujourd'hui. Mais jusqu'à présent elles ont surtout alimenté un débat de nature plutôt académique, l'un de ces débats interminables et jamais conclus dont la Suisse a le secret. La crise actuelle, provoquée d'abord par le cafouillage des autorités, indique bien l'urgence d'une réforme. Il y va de la confiance de la population dans ses institutions et de la crédibilité de la Suisse dans le concert des nations.

La surcharge des conseillers fédéraux fut longtemps un sujet de fierté: point besoin chez nous d'un régiment de mi-

nistres pour gérer les affaires de l'Etat. Dans le contexte actuel où les problèmes à résoudre se multiplient et s'internationalisent, c'est devenu sujet d'inquiétude. Voyez-les courir, nos magistrats, de dossiers en commissions parlementaires, de représentations en conférences internationales. Le temps disponible pour leurs séances communes est bien maigre, et encore, le règlement des affaires courantes en mange l'essentiel. L'ordre du jour est dicté par les affaires qui remontent des départements, au rythme lourd de l'administration. Que survienne un problème inattendu exigeant une réponse rapide et les rouages se grippent.

Droit d'initiative présidentiel

Le peuple, c'est vrai, a récemment encore rejeté l'idée des secrétaires d'Etat qui devaient épauler les chefs de département. Mais le Conseil fédéral lui-même était-il convaincu de cette idée, lui qui a si mal ficelé le projet et l'a défendu sans véritable conviction? Ne parlons pas du rééquilibrage des tâches entre les départements, un processus qui traîne en longueur parce que chacun défend son territoire.

La nécessité d'élargir le collège gouvernemental à 9 ou 11 membres, ou pour le moins d'adjoindre aux sept sages non pas des fonctionnaires supplémentaires mais de véritables bras droits politiques ne fait plus de doute. Mais il faut également penser à la direction de ce groupe élargi. Le président de la Confédération, avec ses compétences actuelles, n'y suffira pas. Cette tâche de direction exige du temps et des moyens. Nous ne pensons pas à un premier ministre, véritable patron du gouvernement à l'image des démocraties parlementaires qui nous entourent. L'institution est contraire à nos mœurs politiques. Mais que le président détienne un droit d'initiative, indépendant des impulsions départementales, la compétence de fixer l'ordre du jour et de contrôler le suivi des dossiers et la dynamique du collège changerait à coup sûr. Que ce prési-

dent soit placé à la tête de la chancellerie renforcée d'un état-major stratégique – un département présidentiel si l'on veut – et élu pour deux, voire même quatre ans par l'Assemblée fédérale et voilà le coordinateur des affaires gouvernementales, le magistrat disponible pour l'imprévu, la voix d'un Conseil fédéral qui parle à l'unisson, toutes fonctions qui font cruellement défaut.

Ces propositions ne sont pas nouvelles. Ce scénario, parmi d'autres, figure en toutes lettres dans le rapport d'experts sur la réforme du gouvernement. Il s'agit de ne pas attendre une future et aléatoire révision de la Constitution au siècle prochain pour tenter le coup. Encore faut-il, pour convaincre les citoyens, que le Conseil fédéral admette franchement les limites et les dangers du système actuel. *jd*

Oubliés...

EN FÉVRIER 1932, un congrès s'est tenu à Francfort/Main pour la constitution d'un front unique des groupements révolutionnaires allemands (tant nazis que communistes), ainsi que des français et des belges. Des délégués suisses y assistèrent. On y vit même un délégué fasciste.

LE NUMÉRO DE décembre 1932 de *La Nouvelle Revue Française* contenait un «Cahier de Revendications» composé par Denis de Rougemont avec la collaboration d'auteurs essayant de définir une cause commune de la jeunesse française.

FRANCK MULLER, de la Jeunesse socialiste lausannoise 1936-39, a rendu hommage, dans le *Peuple Valaisan*, à Hilaire Zufferey, un Valaisan qui combattit en Catalogne avec les anarcho-syndicalistes dans les rangs gouvernementaux et qui fut tué à Teruel en Aragon. *cfp*

Les travailleurs sont expulsés

Travailleurs au noir, travailleurs gris, travailleurs clandestins. Les zones de différences sont floues comme il sied quand on travaille dans l'ombre. Le travailleur au noir est une personne non déclarée, sans couverture sociale; le travailleur gris n'a pas de permis de travail, mais l'employeur le déclare à la caisse nationale d'assurance (CNA). Le travailleur clandestin n'a pas de permis de séjour, donc pas de permis de travail; il a droit à une protection sociale (excepté l'assurance chômage), il peut être clandestin au noir ou clandestin gris. Tous ces travailleurs ont un point commun avec leurs employeurs: ils sont dans l'illégalité, menaçante pour les uns, productive pour les autres. Pendant que les syndicats exigent des mesures, l'Etat joue les Ponce Pilate.

DES CHIFFRES ALARMANTS: 200 000 chômeurs en Suisse annoncés pour le mois de janvier. Un secteur sinistré, le bâtiment. Le syndicat interprofessionnel des salariés s'est penché fin janvier, dans un courrier publié par le *Nouveau Quotidien*, sur la systématisation du recours à la main-d'œuvre clandestine qui y est pratiqué.

Le clandestin a toujours existé. Depuis les années 70, date où les permis de saisonnier furent contingentés, les migrants arrivaient en Suisse, travaillaient dans la clandestinité, le temps que leur permis à leur soit accordé. On avait alors affaire à des clandestins essentiellement «administratifs» à qui il ne manquait que le permis de séjour.

Mosaïque des clandestins

La crise survient et si le marché de l'ombre s'épaissit, le sort du clandestin devient soudain plus visible. Le nombre de permis de saisonnier est drastiquement limité, la politique de main-d'œuvre tend à restreindre les demandes patronales, la politique d'accueil se durcit. Résultat, des clandestins «administratifs» cernables, on passe à une mosaïque d'histoires individuelles qui glissent dans l'illégalité. Et bien qu'on n'ait aucun chiffre offi-

ciel, (on parle néanmoins de 60 000 à 180 000 clandestins en Suisse), le nombre de clandestins croît. Parmi eux, des Européens, Portugais, Espagnols, Français qui attendaient leur permis de saisonnier et ne l'ont pas obtenu; depuis deux ans, des ex-Yougoslaves, saisonniers qui doivent s'en aller ou requérants d'asile dont la demande d'asile a été refusée; des Turcs (essentiellement en Suisse allemande), ou, phénomène nouveau, des jeunes de deuxième génération d'immigrés, rentrés dans leur pays pour tenter de s'y établir, qui reviennent, ne sachant plus à quelle crise se vouer, et ne retrouvent plus le droit de séjour.

Constatation: la clandestinité a la même opacité, mais plus le même visage. La main-d'œuvre clandestine est croissante dans les domaines tels que l'industrie et le bâtiment, l'hôtellerie et le tourisme, la restauration, mais aussi le secteur agricole, les entreprises de nettoyage, toute la gamme des métiers entre l'agriculture et le commerce – pépiniéristes, récolte de fleurs ou d'abricots, etc.

Si le clandestin a droit à la protection sociale ainsi que, depuis 1985, le respect du droit du travail sous convention collective de force obligatoire pour les branches syndiquées, souvent les patrons rechignent à les appliquer: non paiement du 13^{ème} sa-

Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers

«Celui qui, pour se procurer ou procurer à un tiers un enrichissement illégitime, aura facilité ou aidé à préparer l'entrée ou le séjour illégal d'un étranger dans le pays, sera puni de l'emprisonnement et de l'amende jusqu'à 100 000 fr. (...)

En cas de refoulement immédiat, il pourra être fait abstraction de toute peine pour entrée illégale. Celui qui se réfugie en Suisse n'est pas punissable si le genre et la gravité des poursuites auxquelles il est exposé justifient le passage illégal de la frontière; celui qui lui prête assistance n'est également pas punissable si ses mobiles sont honorables.

Celui qui, intentionnellement, aura occupé des étrangers non autorisés à travailler en Suisse sera, en plus d'une éventuelle sanction en application du 1^{er} alinéa, puni pour chaque cas d'étranger employé illégalement d'une amende jusqu'à 5000 fr. Celui qui aura agi par négligence sera puni d'une amende jusqu'à 3000 fr. Dans les cas de très peu de gravité, il peut être fait abstraction de toute peine. Lorsque l'auteur a agi par cupidité, le juge peut infliger des amendes d'un montant supérieur à ces maximums.

Celui qui, ayant agi intentionnellement, aura déjà fait l'objet d'un jugement exécutoire selon le 4^e alinéa et qui, en l'espace de cinq ans, occupera de nouveau un étranger illégalement, pourra être puni, en plus de l'amende, de l'emprisonnement jusqu'à six mois ou des arrêts.»

Les employeurs peu amendés

laire, pas d'allocation pour les enfants, non-paiement des heures supplémentaires, pas de décomptes réguliers, non-respect des horaires de travail conventionnels et légaux, menace permanente de licenciement et pas de délai en cas de licenciement, conditions de logement misérables, etc. Il arrive que des employeurs retiennent les charges sociales sur le salaire du travailleur et que celui-ci n'en voie jamais la couleur; en 1990, la FOBB section Lausanne sommait ainsi un employeur de verser les prestations sociales à ses employés clandestins. Ce n'était pas moins de 68 000 fr. qui leur étaient ainsi dus.

Et les enfants?

Aux difficultés professionnelles s'ajoutent les difficultés familiales. Tout enfant en âge d'être scolarisé doit être accepté dans un établissement de Suisse. Cependant, selon une enquête de la FOBB datant de 1991, 27% des enfants de clandestins fréquentent l'école dans leur pays d'origine, 57% l'école publique en Suisse tandis que les 20% restants ne vont pas à l'école. Un enfant sur cinq vit donc dans une marge sociale telle qu'il ne fréquente pas l'école. Enfin, l'enfant de clandestins en fin de scolarité obligatoire n'a d'autre horizon que d'entrer lui aussi dans une clandestinité professionnelle;

Exemples

Monsieur M., directeur d'EMS, a été reconnu coupable «d'avoir, de 1980 à 1987, engagé du personnel étranger dans son institution sans que celui-ci soit au bénéfice d'une autorisation de séjour et travail.» Pendant 7 ans, ce directeur a donc employé des clandestins et son amende se monte à... 200 fr.

Ou le cas de ce responsable d'un «domaine à vocation herbagère avec 50 têtes de bétail bovins» qui a reçu une amende de 90 fr. (plus 10 fr. de frais) pour avoir employé un clandestin, alors que celui-ci s'est vu interdit pour deux ans du territoire suisse et ramené à la frontière muni de «deux sacs avec ses effets personnels».

en effet il ne lui est pas possible de suivre une formation supérieure, ou de trouver une place d'apprentissage.

La situation des clandestins est tout aussi pénible à vivre que celle des requérants d'asile. Pour ces derniers, l'attente est certes particulièrement difficile, mais, au bout des écheveaux administratifs, une réponse est donnée. Pour le clandestin, l'état d'insécurité est permanent, et rend impossible l'idée d'un projet autre que de rester caché. Le clandestin ne peut ni concevoir ni préparer le retour, et en même temps, il ne peut imaginer la stabilisation de sa situation. Il vit perpétuellement dans l'angoisse que chaque instant anodin se révèle source de danger. Ainsi dans une famille de clandestins, la petite fille qui adorait faire de la course à pied avait décidé de participer aux 4 kilomètres de Lausanne. En chemin elle s'est perdue. Des personnes, la voyant errer, l'ont conduite au poste de police. L'illégalité de séjour de ses parents a été ainsi découverte. La famille est actuellement sommée de quitter la Suisse.

Deux poids, deux mesures

En comparaison, les risques qu'en-courent les patrons ne les empêchent pas de dormir. Si les travailleurs clandestins sont menacés d'expulsion du territoire suisse, l'amende que l'employeur devra payer est insuffisante pour être dissuasive, à peine les charges sociales épargnées (voir encadré). Dans le canton de Genève, l'office cantonal de la main-d'œuvre étrangère a pourtant bonne conscience. Il déclare une somme de 850 000 fr. d'amendes notifiées aux employeurs à la suite d'une plainte pénale pour 96; 600 enquêtes sont en cours cette année.

Mais le risque d'être mis à l'amende ne dépasse pas un cas sur dix. Face à ce phénomène, la position des syndicats n'est pas simple. Car défendre un clandestin, c'est le dénoncer; faire valoir ses droits devant un tribunal équivaut à l'expulser tout en sachant que l'employeur n'aura aucune peine à le remplacer dans les mêmes conditions. Et s'en prendre à l'employeur ne résoudra pas la situation du clandestin. On a même vu un employeur se dénoncer lui-même pour ne pas avoir à payer ses cinq employés clandestins. L'accroisse-

ment de la main-d'œuvre étrangère joue en réalité sur la concurrence entre des migrants stabilisés, permis B ou C, largement représentés dans des secteurs tels que le bâtiment et la restauration, et des jeunes travailleurs clandestins.

Les étrangers stabilisés se retrouvent ainsi exclus du marché du travail pour faire place à des clandestins, eux aussi hors des circuits d'intégration. L'effort de stabilisation de l'immigration entrepris dans les années 70 est dès lors réduit à néant puisqu'on se retrouve face à deux formes de marginalisation: le chômage pour les uns et l'illégalité pour les autres.

La responsabilité principale de cette situation incombe donc aux autorités. Au lieu de criminaliser l'employé, l'Etat doit pénaliser fortement les patrons qui utilisent les clandestins, de manière systématique et industrielle. Une tâche qu'il aurait tort de négliger à l'heure actuelle.

gs

Par Natel

ILS N'ONT NI contrat, ni fiche de paye; assurance sociale et impôts: leurs patrons les ignorent. Rien que de très banal quand il s'agit de travailleurs clandestins. Les choses deviennent plus intéressantes quand on découvre qu'ils travaillent pour un patron qui n'a pas d'adresse (au mieux une boîte aux lettres), seulement un nom (parfois un prénom) et un numéro de Natel.

Actifs sur des chantiers genevois, ils sortent de l'ombre à l'occasion d'un accident de travail non indemnisé, d'une fin de mois sans attestation à l'intention de la caisse chômage. On découvre alors une de ces «entreprises fantômes»: pas de frais généraux, pas de charges sociales, pas de salaires minimaux. Le Natel est non seulement source d'économie, il permet d'échapper à tout contrôle administratif et policier. Le recrutement se fait de bouche à oreille entre ressortissants d'un même village. On téléphone donc pour savoir s'il y a du travail, pour savoir sur quel chantier se rendre; le patron passe, lui, sur les chantiers pour suivre ses travailleurs et pour la paye. cb

Ceux qui en ont, ceux qui n'en ont pas

Par Pierre Aubort

A la suite des articles de Jean-Pierre Fragnière, dans *DP 1286*, et des extraits de l'enquête du Mouvement populaire des familles faite en 1954, dans *DP 1287*, Pierre Aubort analyse une toxicomanie qui appauvrit notre société: le travail et son envers, le chômage.

ACTUELLEMENT, DANS LE monde occidental, on parle de fracture sociale. Fracture entre ceux qui ont du travail et ceux qui n'en ont pas.

La norme, la normalité, la référence est du côté de ceux qui en ont. Les autres, ceux qui n'en ont pas, ont des comportements anormaux, ils n'ont plus la notion du temps. Le travail rythme le temps; ils sont désorientés, deviennent irascibles, perdent leurs amis, partent dans des dérives: l'alcool, la dépression, les médicaments. En fait, ils souffrent de manque, du manque de travail. Mais nous sommes tous des drogués du travail, et les soi-disant maladies du chômage sont, en fait, les révélateurs de la maladie du travail qui frappe tout le monde.

De la diversité à la différence

Reprenons le discours sur la différence entre noirs et blancs et appliquons-le à celui qui a un travail, du pouvoir – blanc – et à celui qui n'en a pas – noir.

«... Toute classification est le produit d'une parole, d'un discours, qui coupe et taille dans la diversité de la vie pour la mettre en ordre, crée un ordre qui produit l'inégalité, fondée sur la différence. Inégalité qui se légitime par elle-même dès l'instant où elle est créée.

Un écart de couleur est, en l'occurrence, érigé en critère de différenciation, creusé et figé en une frontière délimitant deux races ou deux espèces distinctes.

Parce qu'il est ainsi appréhendé sous l'angle de la culture et mesuré à l'aune de normes particulières, une relation boiteuse s'instaure entre les catégories qu'il crée, légitimée par l'appréciation qui

pèse sur chacune d'elles, à savoir la dépréciation des noirs et la valorisation des blancs.

Chaque acte des noirs sera mesuré, disséqué en fonction d'une norme communément acceptée et légitimée par les blancs. Et les noirs seront les premiers à se référer à cette norme qui leur est imposée.» (S. Chappaz, «Du blanc au noir, Genèse et subversion d'un écart», in: *La différence*, GHK, 1995)

Le temps béni des vexations

Les personnes privées d'emploi ne se sentent pas différentes, elles sont aussi dans la logique du travail, elles rêvent d'en avoir, regrettent le temps où elles en avaient, mythifient ce temps. Elles oublient les vexations, les compromissions, les blessures qu'elles ont subies durant leur temps de travail et ne veulent plus penser qu'au temps béni où elles en auront à nouveau.

Ceux qui en ont classifient ceux qui n'en ont pas, sont surpris par leur comportement bizarre, anormal et anarchique. Ils essaient d'y mettre de l'ordre. Ils catégorisent, taillent entre les plaçables et les implaçables, entre les intégrables et les exclus. Ils font des théories sur la réinsertion...

Mais qui veut vraiment engager les exclus du monde du travail?

Ils sont devenus si imprévisibles; on leur offre du travail et ils n'en veulent pas. Et l'on entend des propos de ce genre: «Il y a des mois que je cherche un peintre qualifié, sachant travailler seul et prêt à faire dix heures par jour pour un salaire de 16 frs de l'heure et je ne trouve personne...»

Pour une désintoxication douce

Les programmes de réinsertion professionnelle, organisés par ceux qui en ont, ne donnent que peu d'emplois salariés. Pour deux raisons:

La plus importante, souvent oubliée, est qu'il n'y a pas de travail pour tous.

La seconde, c'est qu'ils sont imaginés par les intoxiqués du travail pour ceux qui sont en état de manque.

Par contre, les programmes à but aristocratique, social, ou même d'activité professionnelle, qui n'ont pas comme objectif premier la réinsertion salariée de-

vraient être développés. On pourra évaluer leur efficacité à l'aune de l'insertion sociale. Ils auront alors une utilité indéniable, celle de lutter contre l'isolement des chômeurs, de donner un rythme à leur journée, de leur dire qu'ils sont partie prenante de la société.

Mais vont-ils le croire, eux, qui sont autant que nous dépendants du travail salarié? Et que puis-je dire, moi qui partage la même obsession?

Une piste possible serait de pratiquer la désintoxication douce. Pour ceux qui en ont les moyens financiers ou le désir, le partage du temps de travail sous toutes ses formes – travail à temps partiel, diminution de l'activité salariée de 20% et du salaire de 10% à condition de créer des postes de travail, année sabbatique, ... – pourrait être, par exemple, pratiqué. Il permettrait de sortir de l'obsession du travail pour découvrir, par le temps libre ainsi dégagé, les vertus de l'engagement social non rémunéré.

Ce qui paraissait une douce utopie devient une nécessité vitale pour freiner, si ce n'est enrayer, l'hémorragie sociale provoquée par l'exclusion d'une partie grandissante de la population. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp)

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille Gaillard (gag)

Claude Bossy (cb)

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Le Débat: Pierre Aubort

Composition et maquette:

Claude Pahud, Françoise Gavillet,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Le chèque en blanc des économistes suisses

Un groupe d'économistes, réunis autour de Jean-Christian Lambelet, viennent de signer un manifeste pour la relance. Fruit de réflexions diverses, voire antagonistes, leurs conclusions ne convainquent pas.

NOUS POUVONS SOUSCRIRE au diagnostic des économistes qui viennent de signer un manifeste en faveur de la relance: l'économie suisse est confrontée à des difficultés d'ordre structurel, amplifiées par une demande intérieure anémique. Mais les remèdes proposés ne convainquent pas; certains sont trop vagues, d'autres contradictoires.

Le flou artistique est probablement voulu, afin d'emporter l'adhésion la plus large parmi les économistes du pays. Mais de ce fait, les signataires cautionnent sans les connaître les mesures plus précises qui seront prises au nom du manifeste.

Quels choix, quels diagnostics?

Il s'agit bien d'un blanc-seing lorsque le manifeste demande un leadership fort autour d'un ensemble de mesures soutenues par toutes les forces politiques, quel que soit finalement le contenu précis de ces mesures. Blanc-seing encore quand les signataires affirment que des choix difficiles devront être faits pour assurer des bases solides à l'Etat social. Mais quel type de choix sur la base de quel diagnostic? Le flou permet l'adhésion de nombreux économistes. En réalité les mesures envisageables sont très diverses et peuvent répondre à des conceptions divergentes de l'Etat social. Blanc-seing toujours lorsque le manifeste, au chapitre des réformes structurelles, parle de la nécessaire «modernisation des systèmes éducatifs». Que faut-il entendre par là: la privatisation de l'enseignement ou une réorganisation des systèmes et la rénovation des programmes?

Ce flou mis à part, d'autres points laissent perplexes.

Ainsi les auteurs du manifeste préconisent un transfert de ressources des industries produisant pour le marché intérieur vers les entreprises exportatrices. Veut-on saigner à blanc les secteurs qui travaillent pour l'économie domestique, notamment les petites et moyennes entreprises? Par ailleurs, si

le pays exporte la majorité de sa production, il devra importer la plus grande partie de sa consommation, une stratégie irréalisable dans certains domaines tels que les services.

Les économistes signataires proposent de financer l'assurance chômage par la TVA, donc par l'ensemble de la société, sous prétexte d'assurer une plus grande solidarité. D'accord pour que le financement de l'assurance chômage n'incombe pas exclusivement au facteur travail. Mais pourquoi ne pas évoquer la taxation des autres facteurs de production tels que le capital et les ressources naturelles? Les signataires admettent que le financement de l'assurance chômage par la TVA entraînera une augmentation des prix, mais, poursuivent-ils, au vu de la situation économique, les salaires ne bénéficieront vraisemblablement pas d'une indexation totale. En clair, le financement de l'assurance chômage sera assumé par les consommateurs, alors qu'actuellement il est réparti de manière égale entre les salariés et les employeurs.

Augmenter, baisser les salaires

Quelques lignes plus loin, au sujet de la politique monétaire et des risques d'inflation, on peut lire que la non-adaptation des salaires nominaux au renchérissement est un moyen simple de faire baisser les salaires réels et donc le coût du travail. Avouons que nous y perdons notre latin! En effet la proposition 8 du manifeste insiste sur la nécessité d'améliorer le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus pour relancer la consommation. Or le pouvoir d'achat ne croîtra pas si les salaires ne sont pas indexés et si la TVA augmente. Les auteurs du manifeste admettent que ce prélèvement sur la consommation plutôt que sur les revenus du travail va modifier la distribution de la richesse entre le capital et le travail – sans mentionner d'ailleurs que cette modification se fera au détriment du travail – mais ils soulignent que tel est le prix à payer pour créer des emplois.

Enfin, on ne peut ignorer le contexte général dans lequel s'inscrivent les mesures proposées. Les auteurs du manifeste sont persuadés du retour de la croissance dès lors que leurs propositions seront réalisées. Un retour qui permettra la création de suffisamment d'emplois pour que le chômage retombe à un niveau qu'il est convenu d'appeler structurel. Et si tel n'était pas le cas? Dans cette situation d'incertitude, ne vaudrait-il pas mieux réfléchir à l'organisation d'une société où règne une pénurie de travail rémunéré? N'est-il pas temps d'imaginer de nouveaux critères, complémentaires au produit intérieur brut, pour mesurer le développement d'une économie et le bien-être des individus? Pour les signataires du manifeste, l'urgence est de revenir à la croissance telle qu'on l'a connue jusqu'à la fin des années 80. Mais il y a fort à parier que cette croissance ne concernera alors qu'une partie de la population. Un Etat démocratique et social ne doit-il pas se préoccuper du sort de l'ensemble de ses habitants?

gag

Médias

LIVE, TITRE ANGLAIS, pour le nouveau journal d'entreprise de Novartis, le géant bâlois.

LA REVUE SUISSE DE SCIENCE POLITIQUE consacre un numéro thématique à une comparaison entre l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. La plupart des sujets sont traités en allemand mais des résumés en français et en anglais en facilitent l'approche.

LE JOURNAL D'ENTREPRISE de chocolaterie Camille Bloch à Courte-lary s'appelle tout simplement *Bloch-Notes*.

RENAISSANCE DU JOURNAL *Le Pays Romand* comme organe mensuel de l'UDC en français. cfp

Novartis, poids lourd de l'innovation?

Inscrite au registre du commerce le 20 décembre 1996, Novartis se place d'emblée, avec 4,5% des parts du marché mondial, en tête des multinationales pharmaceutiques. Après «désinvestissement» des spécialités chimiques, le chiffre d'affaires de Novartis est de 25,7 milliards de francs, dont 15 milliards dans le secteur pharmaceutique. Le nouveau-né doit maintenant se positionner dans l'opinion.

«**N**OVARTIS EST UNE entreprise suisse», dirigée depuis Bâle, contribuant pour une bonne part à la balance commerciale suisse, avec 17 000 employés et 50 000 actionnaires en Suisse. La fusion a des conséquences sombres pour le pays, telles la fermeture du centre de Marly et la perte de 3 000 postes de travail en Suisse. Novartis, fort de sa taille, rappelle que si la Suisse a été un site d'expérimentation idéal pour les études cliniques, tel n'est plus le cas aujourd'hui: la Suisse souffre de coûts élevés, d'un fédéralisme archaïque en matière de comités éthiques (qui donnent l'aval aux études multicentriques indépendamment les uns des autres), et la qualité d'exécution des études est «comparable, mais non plus supérieure» au niveau international. Novartis s'engage à augmenter la part des recherches cliniques en Suisse, mais avoue que la tendance des sociétés internationales consiste à charger leurs filiales allemandes ou françaises de la partie helvétique du développement clinique.

Novartis numéro un

Les deux produits qui génèrent le plus grand chiffre d'affaires de Novartis sont la gamme Voltarène (12 présentations différentes depuis son introduction en 1974, mais brevet échu en 1995) et la gamme des immunosuppresseurs (ciclosporine) utilisés en transplantation. Novartis annonce une vingtaine de lancements mondiaux d'ici 1998, avec par exemple des anti-hypertenseurs, des anti-migraineux et un médicament contre la maladie d'Alzheimer. Mais on ne trouve pas de traces bibliographiques pour près de la moitié des produits annoncés, ce qui indique le degré précoce des études. Parmi les médicaments cités dans la littérature, l'anti-hypertenseur (Valsartan) ne fait pas mieux que le médicament de référence; pour l'anti-Alzheimer (Exelon), l'étude clinique ambitieuse se retrouve effectivement, mais sous la plume exclusive de... Sandoz-Novartis. Les lancements mondiaux les plus cités sont, en fait, encore de nouvelles formulations de la traditionnelle ciclosporine; la question se pose de savoir si Novartis va réellement être un

poids lourd de l'innovation. C'est sans doute la raison pour laquelle Novartis ne manque pas de rappeler qu'elle possède un bon médicament entre tous, j'ai nommé l'Ovomaltine. *ge Novartis, Journal pour médecins, pharmaciens, droguistes, opticiens-lunetiers et personnels médicaux suisses*, janvier 1997.

(Re)Lu

LES DEUX BOUTS, recueil d'articles d'Henri Calet, donne voix à des anonymes, des petites gens qu'il croise à la sortie du métro, sur les boulevards, dans les boutiques. Il les questionne sur leur emploi du temps, sur leurs lectures, sur le cinéma, sur leurs rêves et leurs revenus. Et le petit peuple s'incarne sous sa plume attentive, sympathisante, doucement ironique. Petit peuple sans projets impossibles, mais qui, point commun, peine à joindre les deux bouts.

Une femme du monde lui confiait: «Vous ne pouvez savoir, Calet, à quel point mes trente-deux domestiques me rendent malheureuse»; l'auteur est plus compréhensif pour cette vendeuse, qui «doit être forcément vêtue de noir de la tête aux pieds; c'est un deuil qui dure toute la vie». Il observe que ses cheveux, aussi, sont noirs, «mais cela n'est pas exigé par la direction.»

Un boulanger qui «n'aime pas les gâteaux. C'est bien naturel. On est toujours quelque peu dégoûté de ce que l'on fait journellement. Ainsi, pour ce qui me concerne, c'est la littérature qui m'écœure très souvent.»

Dernier entretien avec deux retraités, habitant depuis quarante ans une maison déplorable: escalier raide et étroit, corridor sombre, «odeur indéfinissable, si l'on veut», gaz et électricité, mais cabinet de toilette sans eau. Le couple débourse 18 000 francs par an; les allocations leur amènent 8 750 francs. Il leur faut le soutien de leur fils, Henri Calet.. *cp*

Henri Calet, *Les deux bouts*, Gallimard, 1954.